

Synthèse par Yannick Blanc, président de la Fonda



Éducation populaire, reconnaissance et respect des personnes

Former des adultes et former des enfants ne requiert pas les mêmes mécanismes : si on utilise le terme de « pédagogie » pour désigner la formation des enfants, il est d'usage de parler d'andragogie quand il s'agit des adultes. Au-delà du néologisme, il y a une idée absolument fondamentale, celle d'éducation populaire. L'éducation populaire du XXI^e siècle est profondément différente de celle du début du XX^e siècle et si les associations ont une fonction de formation à assurer, cette formation doit s'appuyer sur l'expérience accumulée, le savoir-faire, l'expertise des gens eux-mêmes. La différence technique entre un processus de formation pour adulte et ce qui se passe à l'école, c'est qu'on demande aux adultes de s'appuyer sur l'expérience qu'ils ont déjà, pour les faire entrer dans le processus de formation.

Ce raisonnement-là peut être élargi aux associations ; une déclinaison pratique de l'andragogie est de s'appuyer sur les savoirs et l'expertise que détiennent déjà les bénévoles et les bénéficiaires. En surplomb de ce principe, il y a la reconnaissance et le respect des personnes. Dans les expériences relatées lors des forums prospectifs de l'Université d'automne, et c'est notamment la philosophie d'une des associations qui fait de l'insertion en Seine-Saint-Denis, il a été beaucoup question de l'idée que les personnes avec lesquelles on travaille, c'est-à-dire les bénéficiaires, ont des gens qui n'ont pas seulement des problèmes, mais aussi des ressources, de multiple nature, qui peuvent être des ressources personnelles, bien sûr, des habiletés, des savoir-faire, des talents et qui ont également à travers leur vie, – c'est là que l'association a un rôle très spécifique à jouer dans l'articulation entre le collectif et l'individuel – une connaissance et une expertise à valoriser et à partager. Ils ont, du fait de leur parcours, une appréhension de leur réalité économique et sociale qui, à certains égards, leur permet de savoir mieux que tout autre, comment créer de l'emploi, comment résoudre les problèmes sociaux, comment mettre fin aux violences familiales, etc. S'appuyer sur les ressources personnelles et humaines des bénéficiaires, c'est probablement la première démarche dans la déclinaison de ce principe de reconnaissance et de respect des personnes.



La question du renouvellement au cœur des préoccupations

Il a été rappelé lors des forums prospectifs que les associations sont trop souvent un monde fermé – « faites entrer l’extérieur dans l’intérieur », disait un intervenant, une formule plus jolie qu’opérationnelle, mais qu’il est bon d’avoir en tête, tandis qu’un autre martelait : « Il faut remettre à plat le projet associatif tous les cinq ans. » Dans le fond, on peut se demander s’il ne faut pas traiter de la même manière la remise à plat du projet associatif et le renouvellement des dirigeants. L’entreprise est certes difficile. La ressource bénévole est quelque chose qui se gère en effet avec d’innombrables précautions. Qui peut prétendre aujourd’hui avoir des solutions clé en main pour régler ce problème ?

Il apparaît cependant qu’une association n’est pas une institution vouée à se reproduire elle-même, vouée à la pérennité. Elle doit pouvoir se renouveler de manière permanente et la remise en cause périodique du projet associatif peut être une bonne occasion de rebattre les cartes du renouvellement et de la gouvernance de l’association.

Mutualisation des moyens et des ressources

Le modèle fédéral est aujourd’hui en crise. On voit bien que les demandes, les aspirations et les projets sont loin du modèle du regroupement institutionnel qu’a connu le monde associatif. Les expériences qui ont été évoquées en particulier lors des forums étaient même plutôt de l’ordre de la plateforme d’échange et de mise en commun de moyens, voire de la plateforme où l’on concentre des moyens détenus ou mobilisés par les associations afin de les rendre disponibles aux citoyens qui ont des projets à porter, ce que propose le collectif Pouvoir d’agir. L’enjeu est de leur permettre, grâce à ces projets, de sortir d’un état d’exclusion, de sous-emploi...

Il faut envisager aujourd’hui de conjuguer cette démarche de mise en commun de moyens et de ressources avec ce que nous pourrions appeler l’engagement événementiel. L’organisation d’événements limités dans le temps pour susciter de l’engagement donnerait la possibilité, en effet, de créer un mode d’animation du monde associatif profondément différent de ce que ce dernier a connu jusqu’à présent. Un tel dispositif remettrait probablement en cause des systèmes représentatifs bien installés mais ces moments d’actions, de spectacles ou d’événements seront des moments de plus grande vitalité, de plus grande vivacité et de plus grande visibilité de l’action associative que ce que peuvent permettre les

Suite...

...Suite

Synthèse par Yannick Blanc, président de la Fonda

rituels institutionnels auxquels nous sommes si bien habitués. Si les associations veulent mieux se faire entendre, mieux partager leur projet et prouver leur existence auprès de la société civile, il apparaît indispensable qu'elles s'appuient sur ce genre de techniques qui peuvent certes poser des problèmes de structuration, mais qui répondent en même temps à de vrais besoins.

Concernant les outils de la mise en commun des ressources, le monde associatif, tout comme le monde politique d'ailleurs, fantasme beaucoup sur les réseaux sociaux, les mobilisations virales, l'utilisation des nouvelles technologies, etc. Les discussions qui ont eu lieu dans les forums ont permis de mieux saisir l'épaisseur de ce problème. Il y a dans les technologies numériques, dans le fonctionnement des réseaux, dans les systèmes de « Wiki » – le modèle Wikipédia –, soit dans tous les systèmes qui permettent d'agréger les ressources que chacun apporte, un potentiel absolument considérable et qui correspond bien aux besoins des associations.

Il a été question dans les ateliers de l'Université d'automne d'un droit à l'expérimentation. Les associations qui ont été entendues dans les forums prospectifs n'ont pas attendu qu'on leur donne un droit pour expérimenter ; elles expérimentent comme elles respirent, dans le cadre légal si le cadre légal existe et à la marge du cadre légal si le cadre légal n'existe pas. Le problème n'est pas tellement là, le problème est que lorsque l'expérimentation donne un résultat, l'essence même du projet associatif est de partager le résultat. Or, les outils numériques permettent en principe de partager, de propager un projet, une expérience, une façon de voir les choses et représentent un potentiel formidable pour développer l'activité associative. Certains collectifs comme Réseau éducation sans frontière n'existeraient pas sans Internet. Dans les démarches de mise en commun de ressources et de mécénat de compétences qui ont été longuement évoquées dans les forums prospectifs, la compétence numérique est évidemment une ressource extrêmement précieuse. Or, tout le monde ne maîtrise pas les outils numériques et leur exploitation par les associations, avec l'appui de la Fondation Internet nouvelle génération qui est le cœur du savoir-faire, est un des enjeux forts des années à venir.

Vers de nouveaux modèles économiques

Il a été beaucoup question dans les forums d'économie du partage qui peut être vécu de manière purement expérimentale, notamment à l'échelon local. Certaines pratiques de partage demandent le développement d'outils spécifiques (les monnaies alternatives...) ou posent certains problèmes de droit qu'il faut savoir cer-



ner (responsabilité civile, responsabilité sociale...). Les associations qui organisent de l'entraide y sont souvent confrontées.

On a aussi évoqué dans les forums les produits d'épargne solidaire de partage. Il y a actuellement, dans le monde de l'investissement socialement responsable et dans le monde des fonds d'épargne salariale, une innovation extrêmement riche qui se développe à un rythme soutenu. Il en va de cette épargne comme il en va du mécénat et de la *venture philanthropy*. Il y a de ce côté-là des ressources importantes pour les associations qui exigent un certain savoir-faire : pour faire venir des fonds privés sur des projets associatifs, il faut une capacité à la conduite de projet et à la présentation du projet qui le rende convaincant pour le financeur. Les arguments à faire valoir sur un projet pour faire venir un financeur privé ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont exposés dans un dossier de demande de subvention publique. Il y a une culture de la levée de fonds qui n'est pas la même selon la nature des fonds que l'on va chercher et il y a là des savoir-faire à développer dans le monde associatif.

Enfin, les expériences d'entreprises sociales sont à explorer de près et dans le climat de crise que nous connaissons. Beaucoup d'intervenants, dans le forum prospectif, ont raconté leur histoire jusqu'en 2020 en estimant que dans les toutes prochaines années, la crise et ses conséquences allaient s'aggraver y compris pour eux-mêmes, mais qu'à un moment donné, il y aurait un rebond, et qu'on pouvait imaginer en 2020 être sortis de la crise. Dans les scénarios de sortie de crise, l'épuisement, la panne des modèles marchands classiques, et c'est vrai notamment de l'économie numérique, a été un argument important. À ce moment-là, il peut y avoir un rebond et un renouvellement de l'économie sociale sur un certain nombre d'activités. Il ne faut donc pas écarter trop vite l'expérience et le modèle de l'entreprise sociale parce qu'ils peuvent être dans de toutes prochaines années, les acteurs principaux de ce rebond.

Fin.